

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le lundi 7 novembre 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 18 octobre 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

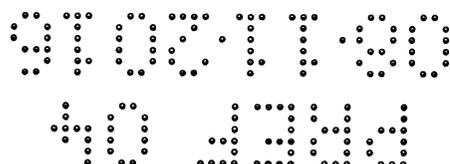
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte ;  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,  
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture

**Etaient absent excusé :**

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération



## Délibération n° 2016-17

### **OBJET :      Modification de la régie d'avance**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 08 (16/02/11) du 16 février 2011 relative à la constitution d'une régie d'avance ;

**Vu** les délibérations des 18/01/12 et 9/10/2015 modifiant la régie d'avance ;

**Vu** l'avis favorable de la Payeuse départementale ;

#### **Exposé des motifs –**

Il est proposé de modifier la régie d'avance du Conservatoire.

La régie d'avance souhaite ajouter à la liste des dépenses éligibles au paiement « les menues dépenses de fonctionnement de l'Ecole ».

Elle souhaite également pouvoir ajouter à la liste des modes de paiement, le paiement par carte bancaire prépayée de type carte Nickel ou carte PCS et ce, afin de sécuriser les paiements par internet et, ne plus avoir recours à une CB courante. Les frais d'acquisition de la carte seront supportés par la régie d'avance.

#### **Après en avoir délibéré,**

– **DECIDE** –

**D'approuver** l'intégration dans les dépenses éligibles de la régie d'avance des menues dépenses de fonctionnement nécessaire à l'Ecole ainsi que les frais d'adhésion d'une carte bancaire prépayée au nom du Conservatoire ;

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 du Syndicat mixte de gestion ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 novembre 2016.  
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD.

